

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD194

présenté par
M. Pancher, Mme Auconie et M. Guy Bricout
à l'amendement n° CD164 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

A l'alinéa 11, substituer aux mots :

« sont susceptibles »,

les mots :

« sont publiées sans délai. Elles sont susceptibles... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à prévoir la publicité systématique des décisions de l'ARAFER sur l'exploitation d'une nouvelle desserte.